

Bordereau de signature

DEL2019_0118



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-07-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0118

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2019,
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 28 juin, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. **VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ (arrivée à 19h30 au point n°5), Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,
Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme CAMARA,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M. FONTAINE (jusqu'au point n°4),
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. DIOGO,

ABSENTS : Mme DODOTE, M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAYOULOU NIAMBA.

Point 6 : Décision Modificative N°1 - Budget 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2019,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019,

VU l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

VU l'arrêté du compte administratif 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance 29 mars 2019,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

VU l'adoption du budget primitif 2019 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2018), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

VU la proposition de décision modificative n° 1 du budget 2019 de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que la décision modificative n° 1 du budget 2019 a pour objet de procéder à des ajustements dans le budget 2019 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote de la décision modificative n° 1 du budget 2019, par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III-B.3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 17 juin 2019,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 2 ABSTENTIONS ET 26 VOIX POUR,

- suite DEL2019_ **0118**
portant Décision Modificative N° 1 - Budget 2019 (3)

APPROUVE les ajustements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n° 1 du budget 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Crédits votés au titre du présent budget	240 738	240 738
Investissement		
Crédits votés au titre du présent budget	-276	-276
TOTAL DM1 2019	240 462	240 462

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	04 JUIL. 2019	04 JUIL. 2019
Affiché en Mairie le	04 JUIL. 2019	
Publié au RAA le	04 JUIL. 2019	

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2019

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,

A _____ NOISIEL _____ le 28 juin 2019

Le Maire,

Voté par le Conseil Municipal,

A _____ NOISIEL _____ le 28 juin 2019

Les Membres du Conseil Municipal,

VISKOVIC Mathieu

DAGUILLANES Lydie

TIENG Sithal

COLLETTE Gisèle

NATALE Pascale

pouvoir à Mme Troquier

NYA NJIKE Pierre

pouvoir à M. Fontaine

SANCHEZ Gérard

pouvoir à Mme Camara

JULIAN Patricia

TROQUIER Corinne

ROSENMANN Michel

RATOUCHNIAK Patrick

CAMARA Massogbe

NAKACH Eve

CALAMITA Stéphane

pouvoir à M. Traoré Niamba

DIOGO Anastasio

DODOTE Annyck

absente

NEDJARI Madhia

VICTOR Carline

pouvoir à M. Diogo

FONTAINE Alain

DRAME Marcus

absent

MAYOULOU NIAMBA Miéri

PELLICOLI Patricia

absente

BEAULIEU Lilian

pouvoir à Mme Monier

KAPLAN Alain

ROTOMBE Claudine

KRZEWSKI Tadeusz

BARDET Jean-Pierre

BEAUMEL Nadia

pouvoir à Mme Nedjari

NGUYEN Hoang

Absent

MONIER Marie-Rose

PHAM Nathalie

absente

VACHEZ Daniel

pouvoir à M. Viskovic

TATI yvon

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture

le 04 JUL. 2019 et de la publication, le 04 JUL. 2019

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 2
Date de convocation : 21/06/2018

A NOISIEL, le 04 JUL. 2019

Le Maire,

Mathieu WISKOVIC

